

Lyon, le 12 juin 2019

Loi santé et ruralité

Les maires ruraux, force de proposition.

Les sénateurs ont adopté le jeudi 3 juin l'obligation pour les étudiants de troisième cycle des études de médecine générale, et d'autres spécialités, d'effectuer leur dernière année en pratique ambulatoire, en priorité dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

Les Maires ruraux se félicitent de ce vote et soutiennent pleinement la démarche du Sénat qui adopte des solutions concrètes et urgentes. L'objectif est de ralentir la progression alarmante du nombre de territoires ruraux affectés par un manque de médecins généralistes.

Les maires ruraux invitent le Gouvernement à faire sienne la démarche adoptée par les sénateurs qui vise à rompre avec la croissance du renoncement aux soins et appellent les députés à valider cette avancée notoire.

L'Association des Maires Ruraux de France propose, sans engager l'entièreté de la dernière année de troisième cycle, que l'accès à l'internat soit conditionné à la seule réalisation d'au moins un stage dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante et définie avec les élus. Cette obligation doit être coordonnée à l'intégration, dans le développement professionnel des médecins, de la formation de maître de stage universitaire afin de pouvoir accueillir des internes.

L'AMRF souhaite la mise en place un système encourageant de nouvelles manières d'exercer en développant des pratiques mobiles pour les médecins et les professionnels paramédicaux mieux répartis sur le territoire. Il est également urgent d'ouvrir le droit de prescription aux pharmaciens, ce qui participerait au maintien des soins.

Un nouveau maillage de santé de proximité doit être mis en place au cœur duquel s'inscriront les hôpitaux de proximité afin de lutter contre les injustices territoriales. Il est indispensable d'intégrer, au sein des compétences de ces hôpitaux, des maisons de naissance capables d'assurer le suivi des grossesses et des accouchements diagnostiqués sans risque.

Déployer un maillage territorial efficace, y créer les conditions d'intégrations et de pratiques des jeunes médecins, c'est défendre une répartition de l'offre de soins correspondant aux besoins de nos compatriotes sur l'ensemble du territoire.

Le bureau de l'AMRF

#MaCommuneEstUtile #santé #servicepublic

Signez l'appel des maires ruraux sur : www.appeldesmairesruraux.fr

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr
@maires_ruraux @defibrilators (président)